



République Française
Département de Maine-et-Loire
Commune de Saint Germain des Prés

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/09/2020

L'an deux mil vingt, le sept septembre à 20h, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Goganes suivant l'article 45 du décret du 31 mai 2020, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur BENETTA Nicolas, Maire.

Etaient présents : Mme LUSSON Jocelyne, Adjointe, M. GAY Philippe, Adjoint, Mme TOUSSAINT Marylène Adjointe, M. BRICAUD Olivier, Adjoint, Mme DAUDIN Mélanie, M. COHU Bruno, Mme FOIN Françoise, M. ALLAIN Jérôme, Mme LEMEUNIER Marie-Laure, M. LEGER Éric, Mme MATHIEU Carine, M. CHEREL Christophe, Mme DE TOURNEMIRE Emmanuelle, M. DIAMANTI Antonello, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure LEMEUNIER

Convocation du 2 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 16 septembre 2020

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité sans modification

- 1) DCM 2020 /067 - FINANCES – Tarifs « capture d'animaux errants »**
(Délibération transmise, reçue en Préfecture le 14/09/2020 et affichée le 14/09/2020)

Monsieur le Maire indique que les représentants des quatre communes du secteur 1 (Champtocé sur Loire, Saint Germain des Prés, Saint Georges sur Loire et La Possonnière) se réunissent régulièrement afin d'échanger sur les modalités d'organisation du service commun et prendre des décisions en matière d'exécution du budget du service, dans le cadre de la convention avec la CCLLA.

Les élus des quatre communes ont convenu qu'il serait opportun d'harmoniser les tarifs des communes en matière de capture et garde de chiens errants.

En raison de la mise en place d'astreinte pour les agents techniques les soirs, week-ends et jours fériés, il est proposé de modifier les tarifs comme suit :

- Frais de capture en heures ouvrées : 40 €
- Frais de capture les soirs, week-ends et jours fériés : 60 €
- Frais d'hébergement : 10 € / jour

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter ces nouveaux tarifs à compter du 15 septembre 2020

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ **EMET** un avis favorable à la proposition énoncée ;
- ✚ **ADOpte** les tarifs « capture d'animaux errants » présentés ci-dessus à compter du 15/09/2020.

2) DCM 2020 /068 : EGLISE : Restauration du chemin de Croix – demande de subvention
(Délibération transmise, reçue en Préfecture le 14/09/2020 et affichée le 14/09/2020

Pour faire suite à la demande d'une deuxième subvention au conseil départemental à hauteur de 50% pour la deuxième phase des travaux de restauration du chemin de croix de l'église (délibération 2019-56), Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune a la possibilité de bénéficier d'une aide de l'Etat à hauteur de 30%. Dans ce cas-là, la subvention départementale serait plafonnée à 25%.

Monsieur le Maire explique que l'aide totale serait donc de 55% au lieu de 50% déclinée comme suit :

☞ subventionné à hauteur de 25% par le département :	3 131.00 €HT
☞ subventionné à hauteur de 30 % par l'Etat :	3 757.00 € HT
Participation à hauteur de 45% pour la commune :	5 637.09 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✚ **DECIDE** de demander une subvention à l'Etat et au département dans le cadre de la restauration de la 2^{ème} phase de la restauration du chemin de croix de l'église,
- ✚ **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020,
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande

3) 2020 / 069 : PERSONNEL : CDD pour accroissement temporaire d'activité
(Délibération transmise, reçue en Préfecture le 14/09/2020 et affichée le 14/09/2020

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour le service de la restauration scolaire.

Le conseil municipal de St Germain des Prés,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour les services de la cantine scolaire et les trajets école-cantine,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide

Le recrutement d'un agent contractuel pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à raison de 5.45^{ème} / 35^{ème}

Cet agent sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4) **INFORMATIONS DIVERSES :**

☞ Une nouvelle identité visuelle : Monsieur le Maire laisse la parole à Olivier. Celui-ci explique qu'un logo doit respecter certains critères à savoir : être avant tout **identifiable**, **lisible** et **distinctif**. De plus, un logo véhicule l'image de la commune.

Après avoir visionné, les différentes propositions de logo, Monsieur le Maire a demandé aux élus de se prononcer.

La proposition 1 a été retenue avec 9 voix

La proposition 2 a obtenu 2 voix

La proposition 3 a obtenu 1 voix

La proposition 4 n'a pas obtenu de voix

3 personnes ont proposé de modifier la proposition 1

☞ **FPIC** (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux le mécanisme du FPIC qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines communes et intercommunalités qui bénéficient des recettes les plus dynamiques pour reverser à des communes ou intercommunalités moins favorisées.

Grâce au FPIC, la commune de Saint Germain peut obtenir en 2020 la somme de 29 142 € si les élus communautaires votent à l'unanimité la répartition du FPIC sur l'ensemble des communes de la CCLLA lors du conseil communautaire du 10/09/20.

☞ Rentrée scolaire 2020

Monsieur le Maire fait le point sur la rentrée 2020.

Mairie : Pour faire suite à une réorganisation des plannings des agents, de nouveaux horaires ont été mis en place à partir du lundi 7 septembre 2020.

***Du mardi au samedi de 9h à 11h45
Fermeture les lundis***

Ecole / Restauration scolaire :

Monsieur le Maire laisse la parole à Philippe. Celui-ci indique que la rentrée s'est bien déroulée. Un petit bémol sur le port du masque pour les enseignantes. En effet, il n'est pas facile pour les enfants de reproduire les bons sons lorsqu'on ne voit pas la bouche. Ceci mis à part, tout le monde était très heureux de se retrouver !

Concernant la restauration scolaire, il a été décidé de séparer les deux écoles mais uniquement au niveau des tables. La distanciation permet de garder les deux écoles dans une même salle.

Marylène Toussaint indique qu'il y a deux problèmes techniques qui seront bientôt réglés comme le téléphone et la fuite d'eau des sanitaires.

Garderie :

Mélanie s'est rendue sur place, il y a 82 inscrits cette année soit environ 35 à 40 enfants / jour. Le lino a été installé sur les tomettes. Isabelle BOUMARD lui a indiqué qu'il y avait un problème d'humidité.

De plus, elle demande s'il est possible que l'association « Les Fripouilles des Prés » enlève le matériel afin de libérer la pièce en cas de besoin d'isoler un enfant pour suspicion de Covid19.

Isabelle BOUMARD a également fait part de ses recherches d'une animatrice pour 8h/semaine.

Salle des Goganes :

Pour info, elle ne sera pas louée en septembre. En revanche, elle sera louée en octobre pour la Bourse aux armes avec respect strict des gestes barrières, déclaration en préfecture et suivant l'évolution des directives des autorités sanitaires.

Salle de la mairie :

Il a été demandé aux associations de privilégier les séances en extérieur tant qu'il fait beau. Aussi, la priorité est donnée aux associations pour effectuer leurs cours sur le terrain de tennis. Un affichage sera mis en place.

Club des aînés :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le club des aînés et Famille Rurales ne pourront reprendre leurs activités dans la cantine.

Il leur a fait part de la restructuration du restaurant scolaire suite au protocole mis en place pour le Covid19.

Une réflexion est en cours pour trouver une solution plus pérenne. Le départ de l'allergologue en octobre libérerait la salle Buissonnière, rue aux Oies qui semblerait être mieux adaptée (parking, accessibilité, WC...) pour les activités des aînés.

Mélanie ouvre le débat sur la remise aux normes de l'espace jeunesse. Cela nous permettrait d'avoir une nouvelle salle intergénérationnelle à disposition.

Cœur de Village :

☞ Les travaux de sécurisation de la rue de la Loire ont pris du retard initialement recaler pour juillet/août 2020, ils débuteront deuxième quinzaine de septembre.

☞ Suite à une rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), Monsieur le Maire rencontrera un architecte du C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement). Le C.A.U.E est un organisme associatif investi d'une mission d'intérêt public. Il conseille, informe, sensibilise et forme les maîtres d'ouvrage sur des questions touchant à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage. A cet effet, il aidera la commune à repenser le bourg et à mener une réflexion autour du village.

☞ Eglise : Monsieur le Maire fait part aux conseillers que l'église de St Germain est inscrite aux monuments historiques. Il convient donc de la préserver car elle fait partie de la richesse de notre commune. Une étude de rénovation avait été lancée par le passé mais les travaux sont trop coûteux pour que nous puissions les entreprendre.

Monsieur le Maire propose à la commission « patrimoine » d'étudier ce dossier, (diagnostic, devis, demande de subvention...) afin de pouvoir effectuer des travaux d'entretien et de préservation annuellement.

Alter Cités :

La réunion du CRAC a dû être reporté au 05/10/2020.

Une réunion de chantiers est prévue le 9 septembre 2020 à 9h30

Anjou numérique : Une présentation aura lieu à Terra Botanica le 24/09 à 19h.

PLUi : Une réunion d'information aura lieu le 1^{er} octobre 2020 à 18h à Faye d'Anjou

Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme :

Election de Jean-Pierre PAVILLON, Président.

Monsieur le Maire rappelle l'appel à projet pour fin 2020 par la commission et les projets en cours (reméandrage du ruisseau de la Rebillarderie et remise en son lit du ruisseau de la Loge).

CSI/CCAS : Rencontre d'information aux nouveaux élus et bénévoles prévue le 15/09/2020 à 18h30 à l'atelier. Jocelyne se renseigne pour savoir si un nombre de personnes est limité dans quel cas, elle demandera aux membres du CCAS de l'accompagner.

SDIS : Pose de la première pierre prévue le samedi 19 septembre 2020 en comité restreint suivant l'évolution sanitaire.

Monsieur le Maire informe les conseillers que nous avons reçu en mairie un nouveau devis concernant des travaux d'aménagement paysager en compensation des impacts sur la zone humide. Nous sommes en attente d'autres devis comparatifs.

POINT D'APPORT VOLONTAIRE : Monsieur le Maire indique qu'il est prévu de modifier l'agencement des colonnes à verres et papier afin de supprimer les zones cachées pour empêcher les dépôts sauvages en pied de PAV.





SMITOM : Jérôme ALLAIN prend la parole pour relater le déroulement de la première réunion du SMITOM. Il s'agissait surtout d'une réunion d'élection.

Un point a été abordé, celui des levées trop espacées des PAV. Jérôme ALLAIN indique qu'il s'agit surtout d'un manque de chauffeurs chez VEOLIA (prestataire pour le ramassage des PAV).

SIEML : Christophe CHEREL explique que le mercredi 2 septembre 2020 a eu lieu l'élection du collège électoral. Pour la CCLLA, 3 titulaires et 3 suppléants étaient à élire.

La 1^{ère} réunion aura lieu en octobre 2020 et une réunion d'information est à prévoir entre le 23/11 et le 04/12/2020. Notre référent est Pierre Corvusier.

Projets et dates à retenir :

-  Mise en place de la télégestion de l'éclairage public
-  Création d'un service transversal avec le cadastre
-  Mise en place d'un service d'expertise électricité
-  Salon du véhicule électrique les 26 et 27/09/2020

USCCA : Olivier et Mélanie sont allés à l'assemblée générale. 200 licenciés sont inscrits cette année. Avec les mesures de restrictions d'eau, les terrains sont secs et inutilisables (au moins pour celui de St Germain). Une réunion va être organisée afin de réfléchir sur l'avenir des terrains de foot de chaque commune Ingrandes Le Fresnes, Champtocé sur Loire, Saint Germain des Prés face aux restrictions d'eau chaque été.

VILLAGE EN SCENE : Une soirée de présentation de la saison aura lieu le 10/09/2020 à 19h à Faye d'Anjou.

TOUR DE TABLE :

La première réunion de CCAS de Saint Germain aura lieu le **16/09 à 18h30,**

Philippe indique qu'une réunion à la bibliothèque aura lieu prochainement.

Marylène prévoit de rencontrer sa commission Patrimoine, elle transmettra la date par mail,

Olivier prévoit également de rassembler sa commission et leur transmettra la date par mail.

La séance est levée à 23h15

Prochain conseil municipal prévu le lundi 5 octobre 2020 à 20h